



## VALIDEZ, VOUS ÊTES SÛR DE GAGNER !

Vous avez un forfait Navigo ou imagine R, mais savez-vous que pour être en règle sur le réseau Transilien vous devez systématiquement valider votre carte ?



### Gagnez en sérénité

Valider son titre de transport à bord de Transilien est une obligation. Les voyageurs qui n'ont pas validé leur carte Navigo s'exposent à une amende de 5€ en paiement immédiat, majorée de 30€ de frais de dossier en cas de procès-verbal.

### Gagnez en qualité

Les données de validation permettent à SNCF Transilien et au STIF de mieux connaître vos habitudes de déplacement et ainsi ajuster leur offre de transport et les fréquences de passage des trains.

Pensez à valider votre carte sur les bornes mises à votre disposition à l'entrée des gares ou sur les quais.

## AYEZ LE RÉFLEXE, VALIDEZ !

À titre dérogatoire jusqu'à la réalisation des travaux d'équipement en dispositifs de validation : les clients n'ayant pas validé leur carte Navigo au départ de la gare Saint-Lazare ne sont pas concernés par la mesure.